

Image not found or type unknown



Amende dans le metro et frais de dossier

Par **windu76**, le **28/11/2009** à **17:09**

Bonjour,

J'ai eu une amende dans le métro en 03/2009 qui a été réglée dans les 3jours et le chèque encaissé.

J'ai reçu quelques jours après l'encaissement du chèque un courrier me précisant que je devais encore 7.50 euros de frais de dossier car je n'ai pas payé dans les 48h

Je n'ai pas donné suite

Je reçois ce jour en 11/2009 un courrier qui me demande 180 euros

Quel est mon recours ?